

## Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

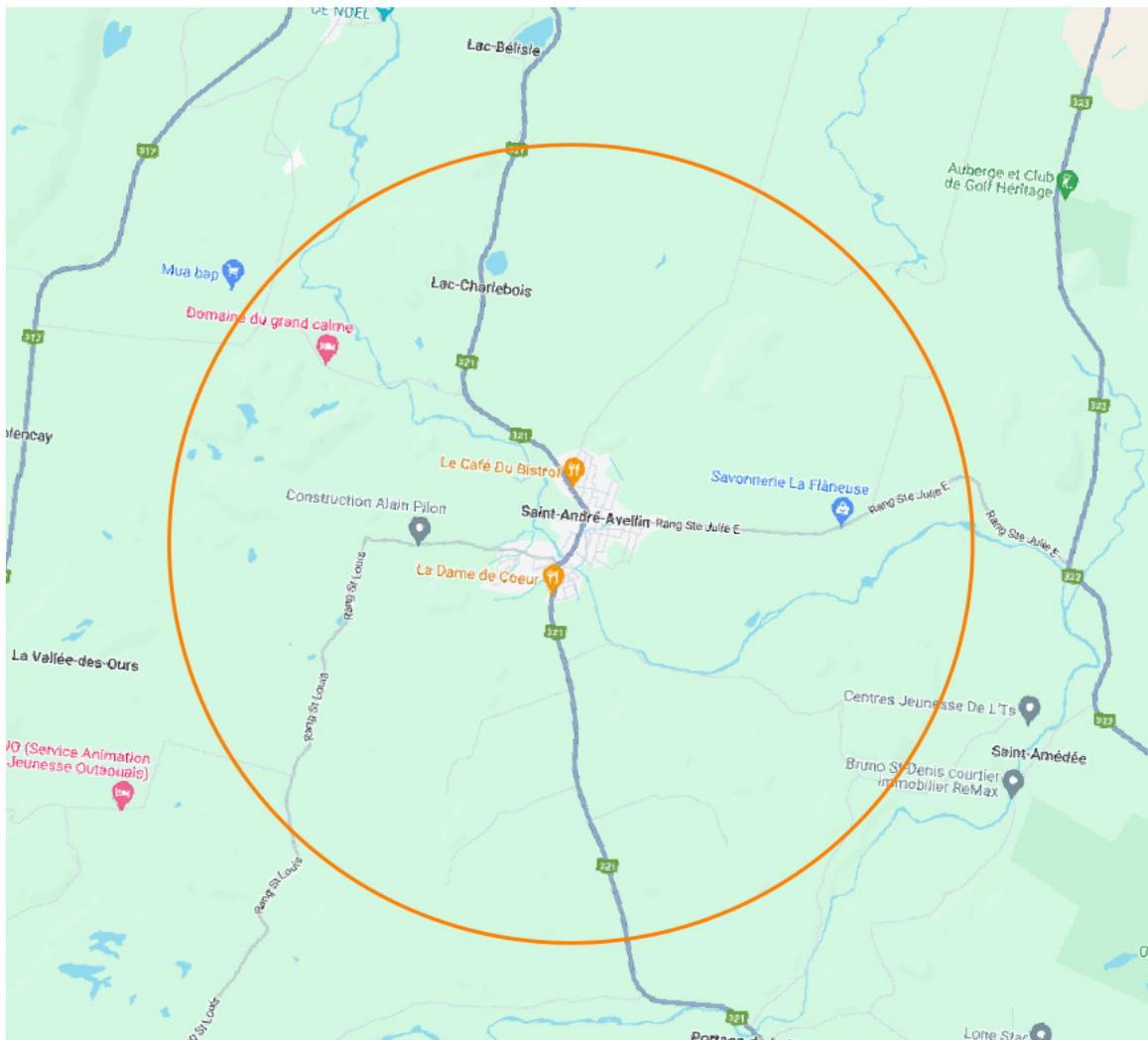
### Avis de vigilance – influenza aviaire

#### État de la situation

##### Un nouveau cas non-négatif d'influenza aviaire dans la région de Saint-André Avellin

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA d'un nouveau cas non négatif d'influenza aviaire dans un troupeau commercial situé dans la région de Saint-André Avellin, en Outaouais.

L'EQCMA émet donc une nouvelle zone à risque préliminaire pour cette région. Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



**Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :**

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP49	15 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-216</a> ZS à partir du 23 décembre
IP50	20 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-216</a> ZS à partir du 23 décembre
IP51	5 décembre 2023	St-Pie	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-225</a>

**Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).**